



# MÉMO

## Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 30 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

### 1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
274 cas	1297 cas (29 avril 2020)	27 538 cas

- 944 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1684 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 214 cas sont aux soins intensifs parmi les 1648 cas hospitalisés;
- 1859 décès à ce jour au Québec

### 2. Faits saillants du CISSSO

**Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :**

<https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 274
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 33
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 274 cas :
  - 223 cas en urbain
  - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5
  - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
  - RLS Papineau : 29
  - RLS Collines : 12
  - À déterminer : 4
- 6 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
- 1 cas est aux soins intensifs;



- 3 décès à ce jour en Outaouais;
- 161 personnes sont rétablies en Outaouais;
- 113 cas actifs en Outaouais;
- Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

### **3. Principales directives gouvernementales émises**

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;
- Ajout du port volontaire du couvre-visage aux mesures recommandées par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation du virus.
  - Considérant que des preuves scientifiques confirment que des personnes sans symptôme peuvent transmettre le virus de la COVID-19, il est maintenant indiqué de protéger les autres à proximité.
  - Il est important de souligner que le port du couvre-visage ne remplace aucunement les mesures d'hygiène et de distanciation physique.
  - Le port du couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible, par exemple dans les transports en commun.
  - Le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié une vidéo explicative, pour bien utiliser et porter le couvre-visage d'une manière sécuritaire.

### **4. Annonces gouvernementales**

#### **4.1 Gouvernement du Québec**

##### **Dévoilement d'un plan graduel de retrait des points de contrôle routier et de réouverture dans certaines régions du Québec**

Ces réouvertures s'étaleront sur plusieurs semaines, de façon prudente, pour éviter de relancer la propagation du virus.

- À partir du lundi 4 mai, les points de contrôle policier des Laurentides, de Lanaudière, de Chaudière-Appalaches et de la ville de Rouyn-Noranda seront retirés.
- Ensuite, le lundi 11 mai, si la situation se maintient, les points de contrôle policier en Outaouais, à l'exception de Gatineau, en Abitibi-Témiscamingue, à La Tuque et au Saguenay-Lac-Saint-Jean seront levés.



- Enfin, le lundi 18 mai, ce sera au tour des points de contrôle policier du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de Charlevoix et de la Côte-Nord d'être retirés.
- La date de levée des points de contrôle à Gatineau, dans le Nord-du-Québec, sur la Basse-Côte-Nord, la Minganie, le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James sera dévoilée ultérieurement.

### **Annnonce d'un investissement de 240 000 dollars pour le déploiement d'un programme spécial afin de soutenir les personnes endeuillées durant la pandémie de laCOVID-19**

Ce programme, qui s'inscrit en complémentarité avec l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux, vise à répondre aux besoins des personnes qui ont perdu ou qui perdront un proche durant la pandémie. Il comporte trois volets :

- Des services d'écoute téléphonique : une aide financière sera versée aux organismes Tel-Écoute – ligne Le Deuil et Deuil-jeunesse afin de rehausser leur offre de services et de rendre disponibles leurs lignes d'écoute 12 heures par jour, 7 jours sur 7;
- Des services de consultation individuelle : en collaboration avec Deuil-Jeunesse, ces services seront offerts gratuitement aux personnes endeuillées, jusqu'à concurrence de trois consultations. Pour compléter ce volet, le *Guide pour les personnes endeuillées en période de pandémie* sera également rendu disponible dans le site [Québec.ca/allermieux](http://Québec.ca/allermieux);
- De l'accompagnement et du soutien à la pratique clinique : en collaboration avec la **Chaire Jean-Monbourquette** sur le soutien social des personnes endeuillées de l'Université de Montréal, des lignes directrices, des guides de pratique ainsi que des formations par webinaire seront développés et rendus disponibles aux gestionnaires, superviseurs cliniques et intervenants du réseau.

### **Déploiement de militaires des Forces armées canadiennes dans huit nouveaux CHSLD**

Ces CHSLD sont les suivants :

- ✓ Le Centre de soins prolongés Grace Dart;
- ✓ Le CHSLD Vigi Reine-Élisabeth;
- ✓ La Résidence Berthiaume-Du Tremblay;
- ✓ Le CHSLD Vigi Mont-Royal;
- ✓ Le CHSLD Les Floralties de LaSalle;
- ✓ Le Centre d'hébergement de Saint-Laurent;
- ✓ Le CHSLD Argyle;
- ✓ Le CHSLD Benjamin-Victor-Rousselot.



## Mise en place de deux mesures en habitation pour aider les ménages affectés par les conséquences de la pandémie actuelle

- Prêt sans intérêt pour le paiement du loyer :
  - La Société d'habitation du Québec offre aux locataires dont les revenus sont diminués en raison de la COVID-19 un prêt sans intérêt de 1 500 dollars correspondant à deux mois de loyer. La demande doit être faite d'ici le 15 juillet 2020. Le prêt est remboursable, sans intérêt, d'ici le 1er août 2021.
- Mesure d'hébergement temporaire :
  - Les Québécois qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant un logement) reporté en raison de la COVID-19 seront aussi épaulés.
  - Pour ce qui est de la résidence principale, celle-ci doit avoir été mise en chantier avant le 25 mars 2020 en prévision d'une livraison entre le 1er avril et le 31 août 2020 inclusivement et qui ne pourra avoir lieu dans cet intervalle compte tenu des circonstances.
  - Les personnes admissibles recevront une somme maximale de 2 000 dollars par mois pour une période d'au plus deux mois. Cette somme leur sera remise sous forme de remboursement pour des frais d'hébergement temporaire.
  - Une aide financière maximale de 1 000 dollars sera aussi prévue pour couvrir les frais d'entreposage et de déménagement de ces ménages.

Le lien ici :

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2804297688>

## **Annonce, par les gouvernements du Canada et du Québec, d'un financement supplémentaire de plus de 21,4 millions de dollars dans le cadre du programme Vers un chez-soi pour l'année 2020-2021**

Ce montant permettra de poursuivre les efforts communs pour prévenir les impacts de la COVID-19 sur les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

- Toutes les régions du Québec recevant déjà du financement du programme Vers un chez-soi auront accès à des sommes additionnelles.

## **5. Services aux entreprises du territoire**

Le [Service de développement économique de la MRC](#) est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe [au \(819\) 427-6243 poste 1328](tel:8194276243) ou à l'adresse suivante : [m.carrière@mrc-papineau.com](mailto:m.carrière@mrc-papineau.com)



pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545 ou 819 644-4545**.